



Project 2016/02: Experience of Derogations from IED BAT-AELs



Scunthorpe Integrated Steelworks, England

This project will aim to identify good practice and help IMPEL member state regulators to develop a more consistent approach to carrying out permit reviews, implementing BAT Conclusions and assessing requests for derogations from BAT-AELs.

Background

In 2010, the Industrial Emissions Directive (IED) introduced a new process to reduce emissions from installations subject to Integrated Pollution Prevention and Control (IPPC):

- From 2012 to 2020 the commission will publish Best Available Techniques (BAT) Conclusions for each industrial sector, which will specify BAT Associated Emissions Levels (BAT-AELs).
- Within 4 years of the publication of BAT Conclusions, regulators must review the permits in that sector and set Emission Limit Values (ELVs) that are based on the BAT-AELs.
- However Article 15 of the IED allows Regulators to grant derogations under certain circumstances and set ELVs that are less strict than the BAT-AELs.

In March 2012 the European Commission published the first BAT Conclusions for the Iron and Steel and Glass industries, so the permit reviews in these sectors should be completed by March 2016. The Commission has not published guidance on the determination of derogation requests. Each Member State is developing its own proposals for implementation which could lead to varying interpretations.

In 2014 the first IMPEL derogations project provided an opportunity to compare the proposed approaches to IED permit reviews and derogations. It recommended running a second project in 2016 to compare how well these approaches have worked in practice.

Target Group

IED permit writers
assessing derogation
requests.
Regulators developing
BREFs/BAT Conclusions.

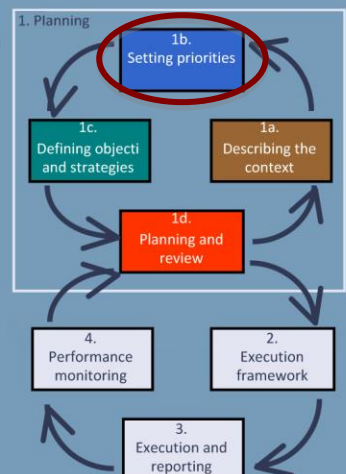
EU Legislation

Industrial Emissions
Directive (IED)
2010/75/EU, Article 15
paragraphs 4 & 5

Publication date

Project Report to be
published in 2016

Inspection Cycle





European Union Network for
the Implementation and Enforcement
of Environmental Law

Content in brief

- In April 2016 a questionnaire will be sent to all IMPEL members asking about progress in determining requests for IED derogations, with a particular emphasis on the cost benefit analysis methodologies that have been used.
- On 13-15 June 2016 there will be a workshop in Manchester to discuss the responses to the questionnaire, share experiences of IED permit reviews and determining requests for derogations. (This will be similar to the workshop held in Edinburgh, Scotland in November 2014 as part of the first derogations project).
- In August 2016 a draft project report will be issued for comments.
- In November 2016 the final project report will be sent to IMPEL for approval by the General Assembly in December 2016.

Key Points

The project will:

- Hold a workshop in Manchester on 13-15 June 2016 to share best practice in determining requests for IED derogations from BAT-AELs, particularly for the iron and steel and glass sectors.
- Produce a report by the end of 2016.
- Assist regulators determining derogation requests for the other industrial sectors that have published BAT Conclusions: Chlor-alkali Production, Cement, Lime and Magnesium Oxide manufacturing, Pulp and Paper Industry, Pulp and Board, Tanning of Hides and Skins and Refining of Mineral Oil and Gas.
- Assist regulators and the Commission in developing BAT-AELS for the other sectors that have not yet had BAT Conclusions published.

Aidan Whitfield, Project Manager

aidan.whitfield@environment-agency.gov.uk

Tel: +44 (0) 2030255884, Mob: +44 (0) 7775817844, Version 2. 7 April 2016

Links

www.impel.eu
www.eippcb.jrc.ec.europa.eu

Key words

- IED
- IPPC
- BAT Conclusions
- BAT-AELs
- Derogations
- Cost benefit analysis



Projet 2016/02 : Retour d'expérience sur les demandes de dérogation IED (Art. 15.4)

Complexe d'aciérie de Scunthorpe, Angleterre



Ce projet a pour objectif d'identifier les bonnes pratiques et d'aider les autorités en charge de la réglementation sur les installations industrielles, dans les Etats membres du réseau IMPEL, à développer une approche plus cohérente pour mener les opérations de réexamen des autorisations, de mise en œuvre des conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD au titre de la directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles) et de se prononcer sur les demandes de dérogation aux niveaux d'émissions associés aux MTD (BAT-AEL en anglais).

Contexte

En 2010, la directive sur les émissions industrielles a introduit un nouveau processus pour réduire les émissions des installations soumises à l'ancienne directive IPPC sur le contrôle et la réduction intégrées de la pollution (IPPC en anglais) :

- Entre 2012 et 2020, la Commission publiera les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (BAT Conclusions) pour les différents secteurs industriels et qui pourra comporter des niveaux d'émission associés.
- Dans les 4 ans suivant la publication des conclusions MTD, les autorités régulatrices devront réviser les autorisations dans ces secteurs et s'assurer de la mise en œuvre des niveaux d'émission associés.
- Néanmoins, l'article 15 de la directive IED autorise ces autorités à accorder des dérogations sous certaines conditions et fixer des niveaux d'émission qui sont moins contraignants que les niveaux associés aux MTD.

En mars 2012, la Commission a publié les premières conclusions sur les MTD pour les secteurs de la sidérurgie, ainsi que pour le secteur de la production de verre. Les autorisations devront donc avoir été mises à jour pour mars 2016.

La Commission n'a pas publié de guide sur le traitement des demandes de dérogation et chaque Etat membre développe ses propres méthodologies de mise en œuvre ce qui pourrait conduire à des interprétations différentes selon les pays.

En 2014, le premier projet IMPEL sur les dérogations a permis de comparer les démarches proposées pour mettre à jour les autorisations et traiter les demandes de dérogation. Il a recommandé le lancement d'un deuxième projet en 2016 pour comparer la façon dont ces approches avaient pu être réellement mises en œuvre.

Target Group

Inspecteurs chargés d'évaluer les demandes de dérogation.
Autorités en charge de la révision des BREFs et de la rédaction des conclusions sur les MTD.

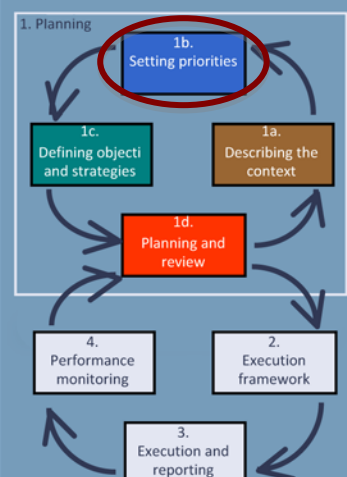
EU Legislation

Industrial Emissions Directive (IED)
2010/75/EU, Article 15 paragraphes 4 & 5

Publication date

Rapport final à publier en 2016

Inspection Cycle





European Union Network for
the Implementation and Enforcement
of Environmental Law

Bref contenu

- En avril 2016, un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des membres du réseau IMPEL pour faire un état des lieux du processus de traitement des demandes de dérogation IED, avec une attention particulière portée sur les méthodologies d'analyse coût/bénéfice qui ont été employées.
- Du 13 au 15 Juin 2016, un atelier sera organisé à Manchester pour discuter des réponses au questionnaire, partager les expériences sur le réexamen des autorisations et des demandes de dérogation (de façon comparable à ce qui avait été fait à Edimbourg, Ecosse, en novembre 2014 au titre du premier projet IMPEL).
- En août 2016, un projet de rapport sera envoyé pour discussion.
- En novembre 2016, le rapport final sera envoyé au réseau IMPEL en vue de son approbation à l'assemblée générale de décembre 2016.

Points clés

Le projet :

- tiendra un atelier à Manchester du 13 au 15 juin 2016 pour partager les bonnes pratiques dans le traitement des demandes de dérogation aux niveaux d'émission associés aux MTD, en particulier pour les secteurs de la sidérurgie et de la production de verre.
- produira un rapport fin 2016.
- aidera les autorités régulatrices dans le traitement des demandes de dérogation pour les autres secteurs dont les conclusions MTD ont été publiées : production de chlore et de soude, secteur du ciment et de la chaux et fabrication d'oxyde de magnésium, papeteries, panneaux de bois, tanneries et raffinage.
- aidera les autorités régulatrices et la Commission dans la fixation de niveaux d'émission associés aux MTD pour les autres secteurs dont les conclusions MTD n'ont pas encore été publiées.

Aidan Whitfield, Directeur de projet

aidan.whitfield@environment-agency.gov.uk

Tel: +44 (0) 2030255884, Mob: +44 (0) 7775817844, Version 2. 7 April 2016

Links

www.impel.eu
www.eippcb.jrc.ec.europa.eu

Key words

- IED
- IPPC
- Conclusions MTD
- Niveaux d'émission associés à la MTD
- Dérogations
- Analyse coût/bénéfice